

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/51

**Objet** : 51 - Marché n° VN22069 D – Rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multifonctions de Coulonces et des services techniques – Lot 4 : plâtrerie sèche – menuiserie intérieure - plafonds

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

### Décide

De déclarer sans suite le lot 4 « plâtrerie sèche – menuiserie intérieur – plafond » du marché relatif à la rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multifonction de Coulonces et des services techniques pour des motifs juridiques et techniques.

En effet, la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations rend impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

C'est pourquoi les pièces techniques du lot susmentionné vont être reprise par la maîtrise d'œuvre, sans rémunération complémentaire, et après acceptation par le maître d'ouvrage, une nouvelle procédure va être lancée.

Fait à Vire Normandie, le 14 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230315-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

